

**AVIS DE LA**



Conférence régionale  
des élus de l'Estrie

**RENDEZ-VOUS DE LA SOLIDARITÉ 2009**

**Vers un deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la  
pauvreté et l'exclusion sociale**

**Le 7 décembre 2009**

## **CONSULTATION RÉGIONALE LES RENDEZ-VOUS DE LA SOLIDARITÉ 2009**

### **La CRÉ de l'Estrie**

---

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. Dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie, et en concertation avec ses partenaires, la Conférence régionale des élus voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

La région de l'Estrie est divisée en six municipalités régionales de comté (MRC). La population totale est de 293 955 (basé sur le recensement de 2006) est répartie dans les différents territoires de la façon suivante : MRC de Coaticook (6 %), MRC des Sources (5 %), MRC du Granit (8 %), MRC du Haut-Saint-François (7 %), MRC de Memphrémagog (15 %), MRC du Val-Saint-François (10 %) et dans la ville de Sherbrooke (49 %). Hormis la Ville de Sherbrooke, l'ensemble du territoire est à caractère rural.

Le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, conçu dans une perspective de développement durable, sert à tous les décideurs régionaux, porteurs d'actions, agents de développement et de changement de notre région qui contribuent dès maintenant à faire l'Estrie que nous avons choisie pour 2012. Les principes directeurs guidant les interventions de la CRÉ de l'Estrie sont :

- Une région qui privilégie le développement durable.
- Une région solidaire et respectueuse de la diversité culturelle.
- Une région qui veut réduire les inégalités et qui fait la promotion de l'équité, particulièrement pour les femmes, les jeunes, les aînés et les personnes immigrantes.
- Une région qui évolue par la concertation, le regroupement de ses forces vives et le renforcement de la participation citoyenne.
- Une région qui gère les pressions de la croissance dans l'harmonie sociale.
- Une région qui se développe en relation avec ses voisins.

De plus, la vision stipule qu'en 2012 la région aura augmenté les niveaux d'éducation et de santé de ses communautés et bâti une solidarité à toute épreuve entre les acteurs de son développement.

Le Plan quinquennal de développement de l'Estrie comprend quatre axes de développement. Ceux-ci guident l'intervention de la CRÉ de l'Estrie en partenariat avec le milieu. Les quatre axes sont :

**Axe 1 :** Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie.

**Axe 2 :** Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement.

**Axe 3 :** Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie.

**Axe 4 :** Accélérer le processus d'adaptation économique de la région.

Les préoccupations régionales en terme de solidarité sociale se retrouvent principalement dans l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » du plan quinquennal, soit aux stratégies suivantes :

- 1.3.5 « Élaborer, pour chaque territoire de MRC, un plan de développement social pour faire en sorte de contribuer à la diminution des iniquités sociales sur son territoire »;
- 1.3.7 « Initier un partenariat régional en vue de soutenir financièrement des projets de mobilisation des populations démunies (consolidation du Fonds régional Bâtisseur communautaire) découlant des plans de développement social élaborés »;
- 1.3.8 « Arrimer les actions de l'Estrie avec les orientations gouvernementales en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale »;
- 1.4.2 « Coordonner l'intégration de services de transport collectif et l'amélioration de transport intrarégional ».

Par ailleurs, dans le contexte où l'inclusion sociale et la lutte à la pauvreté doivent être considérées comme des préoccupations intégrées à l'ensemble du développement régional, nous soulignons les orientations suivantes du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 :

- 2.1 « Améliorer le taux de diplomation et accentuer la lutte contre le décrochage scolaire »;
- 2.4 « Lever les obstacles régionaux à l'intégration et la rétention en emploi des personnes immigrantes »;
- 2.5 « Favoriser l'implication et la participation citoyenne des femmes, des jeunes, des aînés et des personnes immigrantes dans le développement local et régional ».

## Quelques chiffres et constats sur la situation estrienne

---

Quoiqu'il ne soit pas simple de produire un portrait de la pauvreté en Estrie à l'aide de quelques simples indicateurs, il paraît opportun de situer la région de l'Estrie.

Population totale :	293 955 personnes <sup>1</sup> (environ 4 % de la population du Québec)
Population immigrante :	4,6 % en 2006 <sup>1</sup>
Taux de chômage :	5,9 % <sup>2</sup>
Nombre de prestataires distincts - assistance sociale :	21 181 <sup>3</sup>
Personnes vivant sous le seuil de la pauvreté :	14,7 % <sup>4</sup> en 2005 (42 835 personnes)
Personnes de 15 ans et + sans revenu :	4,8 % en 2006 <sup>1</sup>
Population de + de 20 ans sans diplôme :	27,3 % en 2006 <sup>1</sup> (66 550 personnes)
Revenu personnel disponible par habitant :	22 682 \$ en 2007 <sup>5</sup> (7,3 % inférieurs à la moyenne québécoise)
Revenu moyen :	28 578 \$ <sup>1</sup> (12,4 % inférieurs à la moyenne québécoise)
Revenu médian :	23 134 \$ <sup>1</sup> (9,2 % inférieurs à la moyenne québécoise)
Indice de dépendance économique :	122,7 en 2006 <sup>1</sup>

Au cours des dernières années, la région s'est dotée d'un outil afin de mieux connaître les réalités des communautés de la région, l'Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC). L'OEDC identifie 29 communautés comportant un indice de défavorisation élevé en Estrie. Nous observons que la défavorisation sociale est plus présente dans des secteurs de la Ville de Sherbrooke et de la ville de Magog, tandis que la défavorisation matérielle est répandue en secteur rural. À cet effet, soulignons que la partie Est (MRC du Haut-Saint-François et du Granit) de la région de l'Estrie est particulièrement touchée.

Pour l'heure, les responsables de l'OEDC sont à outiller les différentes communautés et les décideurs régionaux aux conclusions à tirer de ces données et aux pistes de solutions à proposer. Toutefois, il est possible d'affirmer que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des problématiques répandues sur l'ensemble du territoire et qu'il est important de s'en occuper.

---

<sup>1</sup> Conférence régionale des élus de l'Estrie, Portrait socio-économique régional de l'Estrie, Mai 2009

<sup>2</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, octobre 2009

<sup>3</sup> Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale, septembre 2009

<sup>4</sup> Portrait de santé de l'Estrie et de ses territoires 2006, Agence de la santé et de services sociaux, 2009

## **Les Rendez-vous de la solidarité en Estrie**

---

Forte de son rôle d'interlocuteur, de son mandat de concertation et de planification régionale, ainsi que des travaux réalisés et des outils à sa disposition pour contribuer au développement de la région, la Conférence régionale des élus de l'Estrie estime nécessaire d'émettre un avis dans le cadre de la présente consultation publique.

D'entrée de jeu, soulignons que la décision du gouvernement du Québec de traiter en deux temps les sujets liés à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale est embarrassante pour qui voudrait étoffer une réflexion globale sur l'inclusion sociale et la lutte à la pauvreté. Parmi les sujets abordés lors du premier Rendez-vous national, certains auraient eu avantage à être aussi abordés dans les régions du Québec, où les particularités et spécificités auraient pu être mises en valeur.

Parmi les partenaires de la CRÉ de l'Estrie, soulignons que des leaders de nos communautés, des gens qui côtoient, au jour le jour, les différents visages de la pauvreté et qui mettent à contribution leurs ressources de générosité, d'imagination et de capacité de mobilisation auraient pu avoir une contribution significative aux travaux de ce Rendez-vous. La CRÉ de l'Estrie invite le gouvernement du Québec à tendre l'oreille à ces ressources précieuses.

La Conférence régionale des élus de l'Estrie n'a pas pour mission d'intervenir directement auprès des personnes vulnérables et démunies de la société estrienne. C'est pourquoi les propos de cet avis sont orientés par la vision qui a été développée en Estrie, au fil de cinq années écoulées depuis la mise en place de cette nouvelle gouvernance entre le gouvernement du Québec et les régions et axé principalement sur la prise en charge par le milieu.

## **L'inclusion sociale et la lutte à la pauvreté : l'affaire de tous**

---

À l'heure où le Québec prononce haut et fort sa volonté d'occuper de façon dynamique et viable l'ensemble du territoire, une approche de développement intégrée est essentielle. Ainsi, tous les acteurs d'une communauté, d'une région et du Québec doivent être mobilisés autour de cet enjeu.

Contre l'exclusion sociale revêt autant de facettes diverses qui ne peuvent être considérées de façon divisée, mais intégrées. Le défi de notre région, comme celui du Québec, est de s'assurer d'établir des pistes d'échanges et de mobilisation qui permettront de créer des ponts entre élus, entrepreneurs, citoyens, groupes communautaires, prestataires de services, etc. Outre des mécanismes flexibles de communication, des moyens substantiels sont nécessaires.

### L'ADÉQUATION ENTRE LES BESOINS ET LES MOYENS

L'adéquation est complexe entre les besoins des individus, les besoins des collectivités et les moyens mis à leur disposition. Les besoins sont grands et les moyens sont limités. Néanmoins, nous croyons que des efforts devraient être faits pour arrimer davantage les moyens en place aux réalités et aux besoins locaux et régionaux.

Force est de constater que les milieux locaux et régionaux font preuve d'innovation en intervention et que c'est un gage de succès indéniable dans l'approche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les contraintes et limites des programmes et ressources disponibles peuvent être des freins à la prestation de services et à la mobilisation des communautés.

La Conférence régionale des élus de l'Estrie manifeste sa volonté que les programmes et leur mise en application puissent être modulés aux réalités locales et régionales. Ceci s'exprimant par une plus grande souplesse par les instances administratives centrales, régionales et locales dans l'application des différents programmes gouvernementaux en région. Compte tenu du caractère multisectoriel des problématiques qui peuvent être rencontrées, un décloisonnement de l'approche d'intervention est souhaité. Les partenaires du milieu avec lesquels la CRÉ de l'Estrie collabore identifient que plusieurs programmes comportent des normes difficiles à appliquer dans leurs milieux.

Les programmes et mesures doivent permettre davantage de partage, de ponts entre les différents ministères ainsi qu'entre les organismes gouvernementaux, locaux et régionaux. Nous croyons qu'il faille décloisonner l'approche par secteur, ministère et clientèle pour arriver à une véritable intersectorialité. La région expérimente en ce moment l'Engagement jeunesse et nous croyons que cette forme d'engagement de multiples partenaires, avec comme objectif commun une meilleure desserte et continuité de services pour les jeunes, peut constituer une forme appréciable de modulation et de collaboration multisectorielle. Cette expérience peut être source d'inspiration.

Que les grandes orientations, les grands objectifs soient fixés à travers une politique nationale pose peu de problèmes. En fait, cela permet de respecter des principes dictés par la loi sur le développement durable. Par contre, on doit s'assurer que les moyens découlant de cette politique puissent être adaptés aux besoins locaux et régionaux. Il nous apparaît que de permettre une plus grande modulation amène une meilleure appropriation, par les intervenants, des objectifs et des responsabilités à poursuivre. Le cahier de consultation fait mention d'accroître l'efficacité et de maximiser l'effet des efforts individuels et collectifs pour contrer la pauvreté et l'exclusion, la modulation des interventions ainsi que la prise en compte de l'expertise locale et régionale représentent à notre avis des gages de réussite indéniables.

Toutefois, nous désirons souligner que ce décloisonnement et cette modulation d'intervention ne doivent pas se faire sans l'identification d'un véritable maître d'œuvre en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous croyons que le gouvernement du Québec doit identifier clairement qui en sera le porte-voix à l'intérieur de l'appareil gouvernemental.

**Pour une meilleure adéquation entre les besoins et les moyens, la reconnaissance de la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que la reconnaissance des spécificités régionales sont essentielles. Comme le stipule le comité consultatif contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut reconnaître la diversité des communautés et appuyer la dynamique propre à chacune d'elles.**

## **LA CONNAISSANCE DES BESOINS DES COLLECTIVITÉS ET DES MOYENS EXISTANTS**

Toute intervention adéquate doit être précédée par une analyse rigoureuse des besoins. Cet exercice incontournable, qui, tel que mentionné dans le document de consultation, peut demander du temps et des efforts importants au niveau de la collecte de données, est néanmoins une base importante dans l'identification des objectifs à atteindre et des stratégies à mettre en place.

### *Les portraits*

Nous croyons que les intervenants et décideurs dans nos milieux connaissent bien les différentes situations problématiques et leurs enjeux. Entre autres, ils peuvent s'appuyer sur une série de portraits statistiques (ex : Recensement fédéral, portraits locaux et régionaux produits par la CRÉ de l'Estrie, portraits de la santé produits par l'ASSSE, etc.). De plus, chaque milieu possède une connaissance de son territoire basée sur ces propres expériences d'intervention ou encore, par des collectes d'informations associées à différentes démarches de planification stratégique locale.

Il faut également mentionner qu'une démarche régionale pilotée par l'Observatoire estrien du développement des communautés est en cours. Celle-ci vise la production de tableaux de bord présentant une série d'indicateurs associés à la défavorisation des communautés. Cette démarche participative avec des intervenants, des citoyens, des élus, des tables de concertation et des chercheurs tend à dégager une vision commune d'un ensemble de problèmes complexes que vivent les communautés locales et de leur potentiel de développement. Une collaboration étroite dans la réalisation de ces tableaux de bord est tissée entre l'Observatoire, la Direction de la santé publique et de l'évaluation de l'Estrie, les MRC de l'Estrie ainsi que des représentants d'organisations locales et régionales pour orienter la démarche.

### *Le découpage territorial*

Par contre, toutes ces démarches ne sont pas parfaites ou complètes. La difficulté à cibler certaines données en fonction des divisions territoriales connues amène des problèmes dans l'interprétation et la diffusion de celles-ci. Par exemple, lorsqu'on établit des portraits en regroupant des municipalités ou encore en allant au-delà des frontières d'un territoire de MRC. Il devient alors difficile de respecter certains sentiments d'appartenance aux différents milieux. Par exemple, notons que pour la région de l'Estrie, des organisations interviennent sur des divisions de comtés plutôt que des MRC doivent composer avec des territoires de commissions scolaires différents. Dans ce type de situation, on peut facilement imaginer la multiplication des sources de données à consulter ou encore, à analyser ainsi que le nombre de démarches de concertation supplémentaire à mettre en place, compte tenu de la multiplication des partenaires à rencontrer.

Les efforts liés à la connaissance des besoins doivent soutenir les initiatives en cours plutôt que d'initier de nouvelles collectes de données ou encore produire de nouveaux indicateurs. La région de l'Estrie est relativement bien servie à cet égard et désire poursuivre en ce sens. Les intervenants régionaux demandent de respecter les découpages territoriaux que sont les municipalités, MRC ou la région administrative. Ces mêmes divisions territoriales doivent être privilégiées lorsqu'ils sont mis en place des structures d'intervention ou de mobilisation dans une région.

## **LA CONJUGAISON DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UN INCONTOURNABLE**

Le contexte économique actuel pose des problèmes supplémentaires en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Fermetures d'usines, pertes d'emplois, modification de la structure économique sont toutes des facteurs détériorant les conditions de vies des gens et faisant en sorte d'accentuer la dévitalisation d'un milieu. Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec, via le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a mis en place un Fonds de soutien aux territoires en difficultés. Cette démarche est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et le milieu municipal. Il se veut avant tout une réponse taillée sur mesure à l'intention de ces municipalités et MRC qui font face à des enjeux cruciaux sur le plan économique, social ou démographique. Il vise à donner aux acteurs et leaders de ces milieux des moyens tangibles de vitaliser davantage leur territoire. Notons qu'en Estrie, 6 MRC bénéficient ou bénéficieront d'une telle mesure. Seule la Ville de Sherbrooke n'est pas identifiée comme territoire dévitalisé dans le cadre de ce programme, d'autres outils d'intervention sont disponibles pour la ville de Sherbrooke et les autres territoires à même d'autres programmes ou ministères à vocation économiques.

### *Développement intégré*

La conjugaison entre développements économique et social est d'autant plus importante qu'elle permet d'intervenir par une approche de développement durable. Nous croyons qu'un des objectifs d'un plan d'action gouvernemental pourrait être de sensibiliser l'ensemble des citoyens et les entreprises privées peuvent contribuer à diminuer la pauvreté et l'exclusion sociale. Par ailleurs, les responsabilités du développement économique dévolues aux élus peuvent être source de complémentarité dans la façon de soutenir le développement économique tout en tenant compte du développement social.

Les partenaires de la région estiment qu'il faut continuer à sensibiliser et aider les entreprises pour qu'elles puissent mettre en place des mesures de conciliation travail-famille et conciliation travail-études. Ces mesures contribuent sans aucun doute à améliorer le sort des personnes en situation de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale par l'amélioration de leurs compétences et de leurs conditions de vie.

### *L'économie sociale*

L'économie sociale étant partie intégrante de la structure socio-économique du Québec, nous croyons que le gouvernement devrait continuer à soutenir ce secteur d'activité. Les bases de l'économie sociale ayant comme finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de

simplement engendrer des profits et viser le rendement financier, celle-ci intègre pleinement, entre autres, des processus de décisions démocratiques impliquant les usagers selon les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. Cette approche convient parfaitement à l'intégration de gens en situation d'exclusion sociale dans la vie collective par le travail et la participation citoyenne. Ce type d'entreprise a également des impacts importants sur la revitalisation des milieux. Notons qu'en matière d'économie sociale, à la suite du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, la CRÉ de l'Estrie est partenaire d'une entente spécifique ayant comme objectifs le développement et le renforcement des entreprises d'économie sociale en Estrie.

Nous croyons également que les milieux communautaires travaillant pour diminuer la pauvreté et l'exclusion sociale doivent établir un nouveau dialogue avec les entreprises privées qui peuvent être davantage que des bailleurs de fonds potentiels. Par exemple, l'expertise d'entreprises privées pourrait être mise à contribution pour aider des organismes communautaires à atteindre certains objectifs de développement.

**La lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ne doit plus être vue comme seulement la responsabilité des organismes communautaires et les entreprises privées comme source du problème ou encore comme pourvoyeur financier. Une cohésion entre ces deux mondes doit exister dans l'atteinte d'objectifs communs basés sur une relation de type « gagnant gagnant ». Des approches innovantes peuvent être développées. Une approche de développement local et régional intégré créera nécessairement des innovations sociales porteuses de succès.**

## **LA GOUVERNANCE**

La gouvernance est plus que jamais au cœur des préoccupations. Depuis 2004, un nouveau modèle de gouvernance pour renouveler les rapports entre le gouvernement, les acteurs régionaux et le monde municipal a été mis en place, notamment par la création des Conférences régionales des élus. Les efforts doivent être poursuivis, mais nous nous permettons de souligner des exemples probants qui donnent aux acteurs locaux et régionaux des outils d'intervention adaptés à leurs besoins comme le Fonds de développement régional et la Politique nationale de la ruralité – 2.

Les Conférences régionales des élus, de toutes les régions, collaborent avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au sein de la Table Québec-Régions pour identifier les meilleurs mécanismes de régionalisation et de collaboration entre le gouvernement du Québec et les régions. Les résultats de ces travaux auront des impacts sur le déploiement des approches territoriales de l'ensemble des ministères. Toutefois, dans l'attente de conclusions à cet égard, nous identifions certains principes qui pourront guider les travaux du prochain Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

### ***La reconnaissance des expertises et des compétences locales et régionales***

Nous estimons que la reconnaissance du travail fait localement est essentielle. Les communautés locales sont à même de déterminer quelle est l'organisation la mieux placée pour assumer les responsabilités. En ce sens, soulignons que les Corporations de développement communautaire (CDC) sont des organismes ancrés dans leur milieu. Toutefois, afin de maximiser les chances de

succès, elles auraient avantage à intégrer dans leurs instances des élus locaux. Ce rapprochement accentuerait la mobilisation et assurerait une meilleure adhésion et cohésion dans les interventions.

Dans le contexte où un pacte de solidarité doit être adopté, il est essentiel que le gouvernement du Québec établisse les grandes orientations et les cibles d'intervention. Les stratégies à mettre en place pour l'atteinte des objectifs de même que le partage des responsabilités peuvent être déterminées en région.

### *Mobilisation vs « l'hyperconcertation »*

Au niveau de la concertation des milieux, nous avons relevé sommairement à ce jour 27 Tables de concertation en Estrie travaillant de près ou de loin sur les thèmes et clientèles abordés dans le document de consultation. Ceci représente, dans chacun des territoires de la région, des dizaines de partenaires et citoyens impliqués dans ces Tables. Bon nombre d'entre eux se retrouvent sur plusieurs instances de concertation différentes. Par cette information, nous souhaitons attirer l'attention du ministre sur le risque de l'« hyperconcertation ». Face à l'établissement d'un nouveau Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous croyons que les milieux sont assez concertés et souhaitons le recours aux tables de concertation existantes pour la mise en œuvre de toute nouvelle stratégie et ainsi, éviter de reproduire certaines expériences récentes qui imposent la mise en place de nouvelles concertations dans les milieux. Ceci n'aide en rien la mobilisation et va à l'encontre d'une approche intégrée du développement. Il en est de même pour la multiplication des structures et organismes. Idéalement, une approche intégrée permettra de diminuer le nombre d'instances et d'améliorer la cohérence et la mobilisation autour d'enjeux communs.

Nous croyons également que les citoyens doivent prendre part aux travaux localement. Que ce soit à travers les concertations ou au sein des organismes, cette implication citoyenne est requise. Encore une fois, ceci peut représenter un beau gage de réussite et d'ancrage dans la communauté des interventions déployées.

### *Le transfert des responsabilités*

L'établissement d'une nouvelle gouvernance ne doit pas être vu comme un moyen facile de transférer des responsabilités aux instances locales et régionales. Trop souvent, ce transfert ne s'accompagne pas de moyens adéquats. Une fois les objectifs à atteindre identifiés, tous les paliers (ministères, CRÉ, MRC, organismes, etc.) ont un rôle à jouer dans le déploiement de l'intervention.

Le succès reposera également sur l'identification d'un réel leader qui saura arrimer les forces des acteurs des milieux. Il est incontournable que cette responsabilité du développement social et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités soit confiée à un leader du gouvernement qui saura en faire son cheval de bataille. Ceci au même titre que le sont le développement économique et la protection de l'environnement au sein de la Stratégie de développement durable adoptée par le gouvernement du Québec.

Actuellement, l'absence de leadership cause certaines difficultés dans le cadre de la négociation d'ententes de partenariats ou d'ententes spécifiques portant sur ces thèmes dans la région de l'Estrie.

Dans l'ensemble, les recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale résument bien nos attentes, particulièrement les recommandations suivantes :

- Laisser aux communautés locales la décision quant aux territoires prioritaires de prise en charge;
- Accepter que l'organisme mandataire responsable de l'action locale soit choisi localement;
- Recourir aux tables de concertation existantes comme base de la mobilisation des intervenants dans une véritable approche intégrée de développement;
- Que le MESS et le MDEIE agissent en concertation. Sur cet aspect, nous croyons également que ces deux ministères doivent agir en concertation avec les autres ministères interpellés par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par ailleurs, pour que le message soit entendu, un porte-voix gouvernemental devra être identifié pour faciliter les engagements et la concertation interministérielle.

## **LE FINANCEMENT DE LA MOBILISATION ET DES PROJETS**

On ne peut aborder un sujet aussi vaste que la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale sans parler de soutien à la mobilisation et aux projets et initiatives structurantes.

### *Soutenir la mobilisation*

Dans un premier temps, nous souhaitons que soient mis en place des mécanismes de financement appropriés pour les organisations responsables de la mobilisation. En effet, nous croyons que le financement par projet, ou par programme, sur une base annuelle n'est pas approprié lorsqu'on fait référence à des plans d'interventions et de développement sur une longue période. Lorsqu'appuyées par une planification ancrée aux besoins et réalités d'un milieu, la mobilisation et l'intervention devraient être soutenues adéquatement et permettre un déploiement ainsi qu'une évaluation sur plusieurs années. Notons qu'à cet effet, on ne peut conclure que les démarches associées à l'ATI, particulièrement à ce qui a trait au financement, respectaient pleinement ces objectifs.

Nous estimons que la mobilisation des partenaires doit être soutenue financièrement de manière durable à même des fonds dédiés, le FQIS peut être la source de ce financement.

### *Soutenir des projets*

Dans un deuxième temps, des sommes financières devraient être disponibles pour les milieux afin d'actualiser les plans d'action issus de ces mobilisations. Ces sommes serviraient au déploiement des initiatives des plans d'action issus des mobilisations. Comme mentionné dans le document de consultation, les ententes spécifiques peuvent représenter une avenue intéressante en ce sens. Cet outil permet de moduler l'intervention en région à condition bien sûr que les ressources (financières

et humaines) soient adaptables aux besoins des partenaires. La CRÉ de l'Estrie est prête à jouer son rôle pour faciliter l'arrimage et le développement d'entente spécifique sur son territoire. Notons qu'à cet effet, elle pilote déjà une démarche en collaboration avec des partenaires du milieu visant la mise en place d'un Fonds de développement social et des communautés.

L'accès à du financement pour le démarrage et la mise en œuvre de projets pour réaliser les plans d'action locaux devront s'adapter aux capacités des collectivités locales, par exemple, comme le stipule le comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à la recommandation 15, « faire en sorte que ce financement de démarrage soit accessible sans contrepartie de la part de la collectivité locale ».

Dans le cadre des ententes spécifiques que peut négocier la CRÉ, nous estimons que les partenaires gouvernementaux devraient avoir accès, à l'intérieur de leurs budgets, à des sommes non régies par les normes courantes des programmes, nous verrions là une réelle application de ce que doivent être les ententes spécifiques, soit sortir des normes pour atteindre des objectifs répondant aux besoins identifiés par la région.

Depuis quelques années, nous voyons la multiplication des fondations en partenariat public-privée. Bien qu'il soit souhaitable et bienvenu de voir arriver de nouvelles sommes d'argent pour intervenir sur différentes problématiques, celles-ci s'accompagnent souvent de conditions de déploiement ne respectant pas les milieux. Par exemple, on peut mentionner l'imposition de la mise en place de structure de concertation. Nous recommandons au gouvernement d'être vigilant sur cet élément.

**Le financement de la mobilisation locale doit être stable et durable tout comme l'accès à des sources de financement pour le démarrage et la réalisation de projets structurants doit être possible grâce à des mesures plus adaptées aux réalités des milieux locaux et régionaux. La souplesse et la pérennité sont importantes.**

## CONCLUSION

---

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale représentent, sans aucun doute, une série de réflexions, de travaux et de décisions exigeants concertation et mise en valeur de l'expertise locale et régionale dans l'atteinte des buts communs fixés par des orientations gouvernementales.

Une fois que les besoins essentiels des citoyens sont assurés par diverses mesures, nous croyons que les milieux locaux et régionaux peuvent et sont prêts à assumer certaines responsabilités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces milieux connaissent les besoins de leurs territoires et font preuve régulièrement d'innovation lorsque vient le temps de mettre en place des interventions adaptées. Associés à des moyens adéquats, ils peuvent participer activement dans le déploiement d'interventions porteuses de réussites et ancrées aux réalités propres de chaque milieu.

Dans cette consultation régionale portant sur les capacités d'intervention régionale, la CRÉ de l'Estrie identifie quelques éléments contribuant à améliorer l'intervention en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

- Reconnaître la capacité des communautés à prendre en charge leur développement, de même que la reconnaissance des spécificités régionales;
- Soutenir les initiatives en cours plutôt que d'initier de nouvelles collectes de données ou encore, produire de nouveaux indicateurs;
- Recourir aux tables de concertation existantes comme base de la mobilisation des intervenants dans une véritable approche intégrée de développement, tout en respectant le découpage territorial à l'échelle de la MRC, de la municipalité ou de la région;
- Laisser aux communautés locales la décision quant aux territoires prioritaires de prise en charge et aux mandataires;
- Identifier un porte-voix gouvernemental pour faciliter les engagements et la concertation interministérielle;
- Assurer un financement de la mobilisation locale stable et durable, de même que l'accès à des sources de financement pour le démarrage et la réalisation de projets structurants grâce à des mesures plus adaptées aux réalités des milieux locaux et régionaux.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale nécessite un engagement de tous les acteurs à chaque instant dans l'atteinte des objectifs de diminution des inégalités et d'une plus grande inclusion sociale d'un plus grand nombre de citoyens. En ce sens, nous croyons que le développement économique et le développement social doivent être décloisonnés pour faire en sorte de mobiliser davantage d'acteurs autour des enjeux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### *Retour sur la journée de consultation*

Lors de la journée de consultation, plusieurs intervenants régionaux ont fait part de leurs priorités d'interventions régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Quelques sujets ont particulièrement retenu notre attention.

Notons qu'un large consensus existe en Estrie face aux efforts à déployer concernant la persévérance scolaire. En effet, il est clairement identifié que le décrochage scolaire élevé de notre région amène plusieurs conséquences, par exemple, la précarité en emploi et un accès à des emplois peu qualifiés ainsi que peu rémunérés. Nous sommes donc heureux de constater que les efforts déployés dans la région depuis quelques années en matière de persévérance scolaire répondent aux préoccupations des partenaires face aux efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un autre élément faisant consensus est le manque de transport collectif en région.

Les partenaires ont également interpellé largement le ministre responsable face à la souplesse des moyens et des outils qui seront mis en place dans le nouveau Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est souhaité que nous puissions avoir accès à des programmes et des mesures permettant une véritable modulation d'intervention locale et régionale. Les difficultés d'arrimer certains programmes gouvernementaux en région furent nommées comme un frein dans le développement d'initiatives porteuses répondant aux besoins locaux et régionaux. De plus, les participants à la journée de consultation ont manifesté leurs volontés d'avoir accès à du financement différencié pour la mobilisation et le soutien aux projets. Une entente spécifique permettant la mise en place d'un fonds sur le développement social et des communautés est privilégiée.

La journée de consultation en Estrie nous a clairement démontré un milieu engagé et soucieux de son intervention. Elle nous a également démontré une capacité d'agir importante en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

### *Les perspectives*

Les enjeux sont donc nombreux. Tous sont exprimés via des thèmes associés à la vitalité de nos milieux, à l'accès aux services par les citoyens, à la réduction des inégalités et disparités sociales ou encore, à l'accroissement du niveau de vie générale de la population. Nous croyons que ces enjeux devront être abordés dans une perspective interministérielle respectant les spécificités locales et régionales, tout en adoptant une approche permettant la mise en place d'outils d'intervention adaptés aux besoins des milieux. Toutefois, toute cette intervention déployée ne pourra se faire sans un signe fort et un leadership convaincu du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La contribution de tous les ministères ainsi que la régionalisation des actions et des budgets seront nécessaires dans le déploiement de l'intervention locale et régionale.

La Conférence régionale des élus de l'Estrie, en partenariat avec son milieu, a déjà mis en place des ententes spécifiques travaillant sur une partie de ces enjeux. Nous faisons référence aux ententes sur la persévérance scolaire, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration des conditions de vies des personnes âgées et la régionalisation de l'immigration. Nous jugeons nos travaux comme un pas dans la bonne direction.

Tel que le ministre l'a souligné lors de la journée régionale, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'est pas une question politique et va au-delà de celle-ci. Il s'agit d'une responsabilité sociale. La région de l'Estrie est donc prête à faire preuve d'innovation et à accepter des responsabilités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ceci dans un réel esprit de régionalisation, donc avec des moyens et des marges de manœuvre adéquats. Nous croyons être en mesure de relever les nombreux défis associés à ces enjeux sociaux en complémentarité et non en nous substituant à l'intervention de l'État. En améliorant notre capacité d'agir, cela aura pour effet de dynamiser et outiller adéquatement les collectivités dans l'atteinte des objectifs fixés tout en rapprochant l'intervention des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.